

# Les infos d'FO



## Information sur le Trolley avec machine à café.

Comme à chaque arrivée d'un nouveau prestataire le trolley avec une machine à café intégrée revient sur la table. Nous regrettons que ce "nouveau modèle" ressemble comme deux gouttes d'eau au modèle précédent.

La direction n'a pas tenu compte des recommandations du médecin du travail et de la Cramif (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France) en travaillant sur un trolley motorisé, et sur la proposition du CHSCT pour l'installation d'une machine à café fixe au galley.

**Le CHSCT fera le nécessaire pour que des spécialistes examinent toutes les contraintes que peut engendrer ce nouveau matériel.**

## Information/consultations sur les modes opératoires "inventaires à bord départ - fin de cycle - Pro et mode dégradé".

Maintenant les inventaires vont s'effectuer à bord par les commerciaux. CRMS (filiale SNCF) exige, Newrest exécute sans se soucier des conditions de travail des agents.

La nouvelle procédure pour les inventaires : Le commercial va devoir être présent à bord 20 mns après sa prise de service pour effectuer l'inventaire avec le tractoriste pour le transfert de responsabilité. Pour la pro la direction a estimé une durée de 20 mns pour l'inventaire et en fin de cycle un inventaire sans fermer le bar. Bien sûr s'il y a un dysfonctionnement le mode dégradé est là.

**Ubuesque, la Direction est incapable de faire charger les trains correctement par Avirail mais elle augmente la pénibilité et la manutention du commercial de bord. Nous savons d'ores et déjà que le tractoriste ne restera pas pour vérifier le chargement. En conséquence, s'il manque de la marchandise le commercial sera dans l'impossibilité de la récupérer. Et pour l'inventaire fin de cycle qui peut être contradictoire, le maintien de l'ouverture du bar est une source d'erreur importante qui peut avoir des répercussions pour le commercial.**

Le CHSCT a voté une mission pour vérifier la faisabilité des procédures présentées. La majorité des trains n'étant pas à quai à H-40 la procédure est d'ores et déjà irréalisable.



## Présentations des plans de chargement.

La direction nous a présenté le nouveau plan de chargement des armoires, bacs et compositions des bases roulantes au quitus départ et en chargement à bord du TGV. Tous les bacs boissons



devraient être au dessus et les grandes eaux en dessous sur la base roulante.

**Nous constatons qu'à ce jour Avirail n'effectue pas le chargement conformément au plan présenté en CE.**

**Nous aimerions que la Direction soit aussi exigeante envers Avirail qu'elle l'est envers les commerciaux car elle nous doit des conditions de travail décentes.**

**En revanche, lorsqu'il s'agit d'appliquer de nouveaux tarifs à la hausse, Newrest est d'une efficacité déconcertante (nouveaux menus et Plv en place rapidement).**

### **Quitus des comptes 2012 du comité d'établissement.**

Les comptes 2012 de l'expert comptable mandaté par la trésorière n'ont pas été validés par les membres du CE. Les 3 membres FO ont voté contre pour les raisons ci-dessous et l'alliance SUD Rail/CFDT a voté par 1 élu pour et 2 abstentions.

Même le travail de l'expert comptable n'a pas trouvé l'unanimité auprès des gestionnaires du CE. Nous n'allons pas en rajouter tout le monde connaît les difficultés financières du CE.

Les raisons Force Ouvrière.

- Ce ne sont pas les élus du CE qui ont décidé de mettre les AEP (Activité Economiques et Professionnelles) dans les ASC (Activité Sociales et Culturelles) mais la trésorière avec le cabinet d'expertise.
- Aucun reliquat des frais de fonctionnement des années 2009 à 2011 n'a été reversé par l'expert comptable dans les comptes de l'année 2012. C'est seulement dans la version 2 du bilan qu'ils ont été inclus.
- Aucun listing de suivi des prestations effectuées par les salariés n'a été établi pourtant le bureau du CE s'y était engagé en séance plénière.
- Les frais de fonctionnement ont été dépensés dans les activités sociales en toute illégalité.
- Nous ne sommes pas favorables à un remboursement de 10 000€ par an proposé par le bureau. Nous préférons que la dette soit effacée par la mandature qui l'a créée.

### **Information sur les bons cadeaux enfants et salariés.**

Cette année les enfants des salariés n'auront pas de bon de Noël, il ne s'est pas dégagé un consensus au sein des gestionnaires du CE. **Jusqu'ici les enfants des salariés avaient toujours eu quelque chose pour Noël, les élus FO déplorent cette décision surtout qu'économiquement des possibilités étaient envisageables.**

Concernant les bons pour les salariés aucune décision n'a été prise par les membres du bureau. Le CE attend le reliquat de la subvention de Cremonini pour peut-être les commander de toute manière aujourd'hui le CE n'a pas l'argent pour les acheter.

A fortiori, le CE devra rembourser les frais de fonctionnement dépensés en toute illégalité depuis deux ans.

**La position de la direction nous paraît bien étrange, alors que des roulants sont convoqués et sanctionnés comme des bandits à longueur d'année pour des non-typages, des retards et des tas de choses bien futiles, celle-ci n'a aucune réaction, aucun commentaire alors que le CE se met dans l'illégalité en utilisant les frais de fonctionnement dans les activités sociales.**

**Nous rappelons que le chef d'entreprise est aussi le président du CE et qu'à ce titre il est aussi responsable de ce qui s'y passe.**

Les élus Force Ouvrière.

Montparnasse, le 15 janvier 2014



Noël commence tôt cette année avec le CE